



PREMIÈRE MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission nationale
indépendante de
reconnaissance et de
réparation des préjudices subis
par les Harkis et les autres
personnes rapatriées d'Algérie
(CNIH)

COMMUNIQUE DE PRESSE LUNDI 15 MAI 2023

Jean-Marie Bockel, président de la CNIH, a remis aujourd'hui à la Première ministre le premier rapport annuel d'activité de la Commission en présence de Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire et des membres de la Commission.

Ce rapport dresse un premier bilan des activités de la CNIH, fait la synthèse des demandes et des témoignages recueillis et contient des propositions pour améliorer le dispositif de réparation.

Traduisant l'engagement du Président de la République, la loi de reconnaissance et de réparation envers les Harkis a été promulguée [le 23 février 2022](#). Cette loi a installé auprès de la Première ministre une Commission nationale indépendante qui a pour mission de recueillir la parole des Harkis, leur manifester la reconnaissance de la République, et leur accorder les réparations prévues par la loi. Elle contribue aussi au travail de mémoire, afin de reconnaître à ces combattants et à leurs familles toute la place qu'ils méritent dans notre récit national.

Installée par le Premier ministre le 11 avril à l'hôtel de Matignon, la CNIH a commencé immédiatement ses travaux, en lien avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG). Ainsi, sur les 26 200 dossiers qui ont été reçus à ce stade près de 7 500 dossiers ont été traités pour une indemnisation globale de près de 60 millions d'euros.

Afin de mener à bien sa mission mémorielle, la CNIH a été amenée à prendre différentes initiatives qui visent à promouvoir l'histoire des Harkis. Parmi celles-ci figurent :

- la conception et la mise en ligne du site internet harkis.gouv.fr ;
- la signature d'un protocole avec la DILCRAH ;
- la signature d'une convention avec le Souvenir français et l'ONaCVG pour la restauration des sépultures ;
- un partenariat avec la DGESCO ;
- la remise d'un prix de la CNIH présidé par Jean-Marie Rouart.

La CNIH qui a tenu, depuis son installation, à se mettre à l'écoute des Harkis, dans le sens le plus large possible a pu recueillir les demandes et les témoignages de Harkis et de leurs familles lors de plusieurs déplacements, à l'occasion de réunions, à Paris ou ailleurs, avec des représentants du monde associatif Harki, ou encore en se tenant à la disposition de toute sollicitation adressée à son secrétariat général, par e-mail ou téléphone.

La CNIH a recensé un ensemble de sites qui lui ont signalés et une expertise historique sera menée sur 103 lieux. Sur ces 103 sites, 87 sites ont été expertisés en 2022-2023 et ont fait l'objet d'une fiche individuelle, en annexe du rapport. Ce travail historique a donné lieu au bilan suivant :

- **45 sites proposés car conformes aux critères majeurs définis ;**
- **22 sites non proposés en raison d'une non-conformité avec un ou plusieurs des critères majeurs définis ;**

- sur 20 sites, les documents ou témoignages sont contradictoires ou lacunaires et ne permettent pas une expertise historique consolidée permettant de trancher définitivement. Ainsi, ces sites sont placés en situation d'attente d'éventuels nouveaux documents ou témoignages plus précis.
- Par ailleurs, les 16 sites restants seront expertisés en 2023-2024.

Enfin, en lien avec Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire et les services de l'ONACVG chargés de l'instruction des dossiers de réparation, la CNIH veillera à l'accélération du rythme de leur validation. Dans cet esprit, la Commission a fait du traitement prioritaire des dossiers des anciens combattants Harkis une absolue nécessité.

Le site internet <https://harkis.gouv.fr> est en ligne depuis 11h00 et le rapport annuel d'activité ainsi qu'une synthèse de ce rapport sont téléchargeables sur ce site.



CONTACT PRESSE

Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie

Tél : 01.42.75.73.41

Mél : commissionnationaleharkis@pm.gouv.fr